

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 SEPTEMBRE 2022

Objet : **MISE EN PLACE D'UN POLE "RSE / TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE"**

Membres élus présents : MM. BERLOTTI - BORTOT – DELPERIE – MME DOITRAND - MM. DUCLOS-COLAS – DUMAS - FONTENAT – FRATTA – MME GAIDDON - GALLET - JOUSSEAU - LUGAND – MME MARVIE – MAULET – MM. MONNET – PRADEL - MME PREVALET – MM. TOURNIER – TOURNIER-BILLON - VERNE – VIALLO

Membres associés présents : MM. DAVID – DE LOYNES D'ESTREES – MULLER - PIDOU - PIERROT

*Intervention de Olivier Dumas, Membre du Bureau*

### **Identifier des pistes d'actions innovantes en matière de RSE et de transition écologique et énergétique**

Le 1er point majeur porte sur l'identification des pistes d'actions innovantes en matière de RSE et de transition écologique et énergétique. L'actualité nous montre combien nous avons raison de nous pencher sur le sujet...

En mettant les questions d'environnement parmi ses priorités d'actions avec des moyens dédiés dès 1995, la CCI de l'Ain a fait office de précurseur.

Plus de 25 ans après, les enjeux sont désormais globaux. L'urgence environnementale et climatique impose à toutes nos entreprises de s'engager dans des démarches de développement durable.

Durcissement du cadre réglementaire, flambée des prix et pénuries de ressources (énergie, matières premières et eau)... ce contexte s'impose désormais à toute entreprise, quelle que soit sa taille et son domaine d'activité. Commerces, industries et services doivent s'engager dans la transition écologique et énergétique. L'opération *France Relance Commerce Ecologie* qui aura permis d'accompagner 145 commerces de l'Ain illustre cette généralisation de la démarche.

Dans ce contexte, le rôle de la CCI est d'aider les entreprises à anticiper ces évolutions et transformer cette contrainte en opportunité de développement.

En matière d'énergie, de gestion déchets ou de décarbonation de leurs activités, la CCI de l'Ain dispose de compétences et d'un éventail d'actions individuelles et collectives afin de sensibiliser, d'informer et d'accompagner les entreprises. La première étape est bien de "Connaître pour agir", d'où l'importance des outils de diagnostics thématiques déployés par la CCI au quotidien (Economie circulaire, visite énergie, diagnostic eco-flux...) mais nous devons aussi aider nos entreprises à identifier des solutions concrètes et accessibles pour progresser, réduire leurs impacts et maîtriser les coûts.



En 2021, 458 entreprises industrielles, commerces, prestataires de services, ont été accompagnées / sensibilisées par la CCI sur le thème de la RSE / DD.

Mais il nous faut encore aller plus loin :

Le principe "Penser globalement, agir localement" constitue l'un des fondements du Développement Durable. Les territoires doivent conjuguer aujourd'hui le développement économique avec la réduction de leur empreinte carbone et la préservation de leurs ressources naturelles.

Pour cela, il convient de réduire les besoins en matière première, en eau et en énergie en adoptant des modes de production plus vertueux et en renforçant les circuits courts, la réutilisation et la valorisation sur les principes de l'économie circulaire.

Cette approche nécessite d'explorer de nouveaux modes de fonctionnement et d'organisation de nos modèles traditionnels et d'expérimenter des solutions innovantes tant d'un point de vue technologique qu'organisationnel.

PF	FB
	

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 SEPTEMBRE 2022

Objet : **MISE EN PLACE D'UN POLE "RSE / TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE"**

La CCI doit renforcer son action de terrain à la fois par :

- Des actions de sensibilisation aux outils de l'économie circulaire.
- Des outils complémentaires de diagnostics à acquérir et développer (domaine de l'eau et de la décarbonation).
- Des accompagnements de projets (aide à la recherche de solutions techniques et moyens de financement).

Tout cela toujours en lien avec son réseau de partenaires et les démarches territoriales de type Plan Climat Air Energie Territoriaux.

Parallèlement, la CCI doit réaliser le benchmark des initiatives dans des CCI qui ont des problématiques et des outils associés autour des thèmes tels que la décarbonation, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, l'hydrogène...

Le réseau ne permettant pas d'avoir une vision d'ensemble des actions menées, le Bureau décide de **confier ce benchmark à un stagiaire** sous la direction du Service Développement des Entreprises.

Cette thématique phare étant transverse aux services opérationnels, il est proposé de créer un Pôle "RSE / Transition Écologique et Énergétique" rattaché au Directeur du Service Développement des Entreprises.

A noter que ces actions auprès des entreprises viennent compléter les actions de la commission Appui aux Territoires sur le thème "les infrastructures territoriales à l'heure de la transition écologique".

Il vous est donc demandé de valider les propositions du Bureau exposées ci-dessus via la mise en place d'un Pôle transversal "RSE / Transition Écologique et Énergétique" rattaché au Directeur du Service Développement des Entreprises.

**L'Assemblée, vu l'exposé d'Olivier Dumas, Membre du Bureau, valide les propositions exposées ci-dessus via la mise en place d'un Pôle transversal "RSE / Transition Ecologique et Energétique" rattaché au Directeur du Service Développement des Entreprises".**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	34
- Nombre de Membres présents .....	21
- Nombre de voix pour .....	21
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT  
Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président

